



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 331-1 RELATIF À L'ENCADREMENT DES DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 mai 2023 par M. Denis English, conseiller municipal, relativement au projet de règlement 331-1 ;

QUE ledit projet de règlement vise à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington conformément avec la section V.0.1 du titre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1) ;

QUE Le règlement vise d'autant plus à contrôler les démolitions d'immeubles, de protéger les immeubles cités ou à valeur patrimoniale et d'encadrer l'ensemble du processus ;

QUE la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 23^e jour du mois de mai 2023.

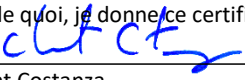
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 23^e jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de mai 2023.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier